

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 29 octobre 2014

Budget Justice et PJJ

Des choix budgétaires à contresens des discours et des besoins!

Le budget 2015 du Ministère de la Justice a été présenté aux organisations syndicales le 1^{er} Octobre par la Ministre. Celle-ci a tenu un discours auto satisfait, soulignant « que d'autres Ministères étaient bien plus mal lotis ». En fait, **la fonction publique fait les frais des choix du gouvernement : aide aux entreprises, coupes dans les budgets de l'état et pressions fiscales en hausse pour les salariés.**

Cependant la plupart des organisations syndicales présentes ont abondé dans le sens de la Ministre, au nom du pragmatisme et de la nécessité de « participer aux efforts d'économies budgétaires du gouvernement » (tract SPJJ du 15/10).

Acter une inflexion par rapport au démantèlement des services publics engagés par Sarkozy et sa majorité est une chose, accepter la politique du gouvernement actuel qui découle du « pacte de stabilité européen » et conduit forcément à une logique de gestion de la pénurie, en est une autre.

Pour le SNPES-PJJ-FSU, les choix budgétaires du gouvernement ne correspondent pas aux besoins des services publics et de surcroît la politique gouvernementale, en les affaiblissant, génère encore plus d'inégalité et de pauvreté, de chômage et de marasme économique.

En ce qui concerne les besoins, il faut rappeler que **le budget français de la justice est classé 37^{ième} en Europe, les conditions d'incarcération sont toujours aussi indignes et que, dans la continuité des choix traditionnels de priorité entre les différentes administrations du Ministère c'est la PJJ qui est la plus mal lotie.**

Cette réalité contredit à la fois la priorité à la jeunesse de Hollande que la Ministre prétend toujours préserver et ses propres affirmations lors de la présentation de son premier budget en 2012. Le plafond d'emploi de la PJJ en Equivalent Temps Plein Travaillé (qui représente le potentiel d'intervention de l'institution mais qui n'est qu'un indicateur l'autre, étant la masse salariale financée), avait augmenté de 75 ETPT en 2013. La Ministre nous avait annoncé une progression année après année. En fait c'est l'inverse que nous constatons, après 37 ETPT en 2014, ce ne seront que 60 en 2015, pas de quoi compenser les 632 supprimés de 2008 à 2012 !

Pour le SNPES-PJJ-FSU, les projets budgétaires du Ministère sont le reflet des arbitrages gouvernementaux marqués par une absence de courage politique : réforme pénale vidée de ses ambitions, maintien des TCM, poursuite du programme CEF. Alors que la Ministre a réaffirmé le projet de réforme de l'ordonnance de 1945 pour le premier semestre 2015, nous serons vigilants à ce que le contenu de ce projet soit effectivement conforme au sens défendu par la Ministre et la Direction de la PJJ, lors d'un premier échange en début d'année.

Si la Ministre veut mener à bien un projet ambitieux pour la Justice des Mineurs il n'y aura d'autre choix qu'un budget PJJ de nature différente et/ou une réorientation massive des moyens aujourd'hui captés par l'enfermement. Les choix actuels visibles dans le budget 2015 ne vont pas dans ce sens !

Le Projet de Loi de Finance (PLF) transmis par le ministère aux parlementaires, détaille l'augmentation du plafond d'emploi. Sur les 60 ETPT supplémentaires prévus, 32 seront mobilisés par les engagements de l'année budgétaire précédente, et **sur les 28 ETPT restant soit 56 emplois (ETP), ils seront consacrés au renforcement du milieu ouvert...et des CEF sans qu'il soit possible de clarifier la part de l'un et de l'autre.** Selon le PLF, il y aurait 312 primo recrutements : 54 recrutements de personnels en A (30 directeurs et 24 psychologues), 219 éducateurs et 9 SA en B et 30 adjoints administratifs et techniques en C. Mais en fonction du solde des départs et arrivées, il n'y aurait que 20 personnels de catégorie A en plus, 36 en B et aucun en C.

La réalité en ETPT est encore moins satisfaisante. Sur les 60 ETPT de la PJJ supplémentaires par rapport au budget 2014, il y en aura, pour ce qui concerne les administratifs et techniques 30 de moins en C et 2 de plus en B, 73 de moins pour les éducatifs en B, et 161 de plus pour les personnels de catégorie A et d'encadrement (CSE, psycho, PT, directeurs...). Cela correspond à environ une centaine d'éducateurs devenant CSE, là où il y en avait 214 en 2014 !

Mais, c'est est au niveau des crédits globaux demandés que le budget PJJ est indigent. Il perd 5,4 millions d'euros par rapport à ce qui avait été accordé en 2014. Mais ce qui sera financé pour 2015 sera probablement bien inférieur au gré des arbitrages gouvernementaux récents, des réserves et des gels budgétaires.

Dans le même temps les dépenses en personnels (rémunérations, retraites et prestations sociales) augmentent de 4,7 millions, mais ce sont les contributions sociales et surtout retraites qui en mobilisent la plus grosse part (3 millions au total dont + 2 millions d'augmentation pour les pensions). L'augmentation de 1,1 millions des revenus d'activité étant essentiellement liée à la petite augmentation du plafond d'emploi, les mesures catégorielles (0,5 millions) sont **consacrées pour moitié à la réforme du statut de chef de service qui devrait être opérationnel en avril et à la poursuite de la réforme indiciaire des catégories C.** Cette réforme est une opération à somme nulle puisqu'elle supprime le budget précédemment alloué pour les mesures bas salaire et la Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat (GIPA) afin de permettre aux agents de catégorie C, une moindre baisse de leur pouvoir d'achat.

De la même façon l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité est nulle cette année, ce qui signifie que la progression indiciaire des actifs est totalement compensée par le départ à la retraite de personnels à indices plus élevés en moyenne.

Si l'on ajoute à cela le report à 2016 de la prévision d'application de la réforme du NES pour les éducateurs à défaut d'une revalorisation en A, la volonté budgétaire traduisant une reconnaissance de l'implication des personnels de la PJJ dans l'exercice de leurs missions est nulle !

En définitive ce seront le budget de fonctionnement et les dépenses d'investissement qui encaisseront le gros des choix d'austérité. En crédits de paiement pour la PJJ, -1,7% pour les dépenses de fonctionnement, -31% pour l'investissement entre 2015 et 2014. Sur trois ans, le bilan depuis 2013 est loin de la satisfaction de la Ministre : -6% pour les crédits de fonctionnement et -40% pour l'investissement !

Ces chiffres reflètent la politique de rétrocession du patrimoine immobilier de la PJJ au profit de baux locatifs souvent inadaptés aux prises en charge et à l'accueil du public. Peu importe si cette politique n'est que le reflet d'une perception strictement comptable des charges.

Il n'y a aucune ambition pour la jeunesse et les personnels exerçant les prises en charge dans le budget 2015 de la PJJ.

Pour le SNPES-PJJ/FSU, les inflexions dans les discours ne suffiront pas à satisfaire les fonctionnaires et les salariés, il faut une toute autre orientation que celle du gouvernement. A la Justice comme dans les autres ministères il faut d'autres choix. Les publics pris en charge comme les agents ont besoin de services publics revalorisés, garants de plus d'équité sociale.